

AVENANT N° 9 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFÈVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Représentée par sa présidente, Madame Isabelle LAMOUR
Désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77567560600062

Article 1 :

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 91 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif RELEVE (91 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 589 355 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

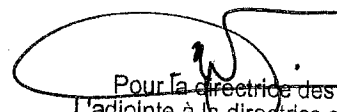
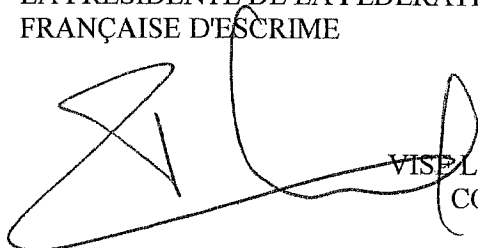
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

21 AOUT 2017

Fait à Paris, le

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ESCRIME

LA DIRECTRICE DES SPORTS



Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

VISÉ LE 01/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.0127.0366

Nathalie CUVILLIER

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Assurer l'ancrage social des clubs sur le territoire	91 000 €	91 000 €	54 000 €	37 000 €
Action 1	58 000 €	58 000 €	30 000 €	28 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	44 000 €	44 000 €	20 000 €	24 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	14 000 €	14 000 €	10 000 €	4 000 €
Action 3	33 000 €	33 000 €	24 000 €	9 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	33 000 €	33 000 €	24 000 €	9 000 €
Renforcer le poids de la France à l'international	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Action 1	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Programmes d'échanges internationaux	20 000 €	20 000 €	18 000 €	2 000 €
Développer les infrastructures	69 000 €	41 000 €	22 000 €	47 000 €
Action 1	69 000 €	41 000 €	22 000 €	47 000 €
Structuration fédérale	69 000 €	41 000 €	22 000 €	47 000 €
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes pratiquants	150 000 €	115 000 €	72 000 €	78 000 €
Action 1	150 000 €	115 000 €	72 000 €	78 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	115 000 €	72 000 €	78 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	38 000 €	30 000 €	5 000 €	33 000 €
Action 1	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
Action 4	18 000 €	10 000 €	5 000 €	13 000 €
Formations fédérales	18 000 €	10 000 €	5 000 €	13 000 €
Maintenir le rang de la France à l'occasion des championnats du monde seniors ou/et des JO (classement des médailles)	2 706 000 €	2 082 000 €	1 978 800 €	727 200 €
Action 2	2 589 000 €	1 987 000 €	1 913 000 €	676 000 €
Aides personnalisées (AP)	403 000 €	403 000 €	403 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 226 000 €	942 000 €	875 000 €	351 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	960 000 €	642 000 €	635 000 €	325 000 €
Action 3	117 000 €	95 000 €	65 800 €	51 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	117 000 €	95 000 €	65 800 €	51 200 €
Préparer la relève (cadets/juniors) à intégrer le collectif senior	1 020 000 €	666 000 €	631 000 €	389 000 €
Action 2	1 020 000 €	666 000 €	631 000 €	389 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	555 000 €	415 000 €	405 000 €	150 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	465 000 €	251 000 €	226 000 €	239 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	44 000 €	44 000 €	42 555 €	1 445 €
Action 3	44 000 €	44 000 €	42 555 €	1 445 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	44 000 €	44 000 €	42 555 €	1 445 €
Assurer la formation initiale et continue des arbitres	54 000 €	45 000 €	45 000 €	9 000 €
Action 4	54 000 €	45 000 €	45 000 €	9 000 €
Formations fédérales	54 000 €	45 000 €	45 000 €	9 000 €
Former les éducateurs	37 000 €	37 000 €	33 000 €	4 000 €
Action 4	37 000 €	37 000 €	33 000 €	4 000 €
Professionnalisation de l'activité	37 000 €	37 000 €	33 000 €	4 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	182 600 €	127 360 €	91 000 €	91 600 €
Action 2	182 600 €	127 360 €	91 000 €	91 600 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	182 600 €	127 360 €	91 000 €	91 600 €
TOTAL	4 411 600 €	3 298 360 €	2 992 355 €	1 419 245 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 403 000 €Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 2 589 355 €


**CREDIT
COOPERATIF**



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du
Compte :

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME
38 AVENUE GENERAL DE GAULLE
TOUR GALLIENI II
93170 BAGNOLET

Domiciliation : CREDITCOOP COURCELLES

42559	00001	21026656707	53
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN)

FR	76	4255	9000	0121	0266	5670	753
----	----	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : CCOPFRPPXXX